

# Des espaces côtiers à préserver

Depuis quarante ans, le Conservatoire du littoral s'emploie à protéger des sites côtiers remarquables. Il possède aujourd'hui 1 650 hectares à La Réunion.

Dix-sept sites totalisant 1 650 hectares sont aujourd'hui, à La Réunion, propriété du Conservatoire du littoral. Cet « établissement public national à caractère administratif » fête cette année ses quarante ans. Il a fallu toutefois attendre 2002 pour qu'il s'implante dans notre région, en créant une délégation couvrant La Réunion et Mayotte. « *Auparavant c'est quelqu'un du Conservatoire national qui venait de métropole pour traiter les dossiers* », évoque Catherine Latreille, déléguée océan Indien et responsable de l'antenne de La Réunion.

Le « Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres » (son intitulé complet), a pour mission de « mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique », indique le ministère du Développement durable, sa tutelle.

## Restaurer la forêt semi-sèche

À La Réunion, les premières acquisitions, au tout début des années 80, ont porté sur des sites de la Pointe au Sel (Saint-Leu) et de Bois-Blanc (Sainte-Rose). Dans le premier cas, « le propriétaire à l'époque souhaitait lotir. Le maire a saisi le Conservatoire pour l'en empêcher et le propriétaire a été obligé de céder son terrain », évoque Catherine Latreille.

À Bois-Blanc, « le propriétaire, M. Leroux, démembrait son immense exploitation ; il a vendu la partie basse au Conservatoire du littoral et la partie haute au conseil général. »

Les acquisitions se sont ensuite succédées à un rythme variable. Les dernières en date ont



Au Cap La Houssaye, le Conservatoire a prévu d'acquérir encore 180 hectares de terrains.

concerné, en 2012, la Grande Chaloupe, où le Conservatoire s'est engagé aux côtés du Parc national pour restaurer la forêt semi-sèche (et où il a encore des perspectives d'extension), et, l'année précédente, le Cap La Houssaye.

Ici, 180 hectares ont déjà été achetés, la majorité à CBo Territoria : c'est la moitié de ce qu'il est prévu de maîtriser, « car il ne restera plus que 360 hectares de savane quand la Zac III Renaissance (Plateau-Cailou) sortira de terre », indique Mme Latreille.

Un travail de recherche publié en 2002 pointe un paradoxe de ce type de paysage, considéré

par beaucoup de gens comme « une "friche", un espace délaissé, inutile, perdu », et donc guère valorisé, mais pourtant de plus en plus fréquenté par les promeneurs, les joggeurs, les scolaires...

## Au Cap La Houssaye, la dernière savane littorale de l'île

« C'est la dernière savane littorale de l'île, entre zéro et 200 mètres d'altitude, souligne la dé-

léguée. Qu'on la trouve ou non jolie, elle mérite d'être conservée, pour que les gens se souviennent du paysage de la côte ouest » tel qu'il était avant d'être envahi par l'urbanisation. Ailleurs, quelques autres parcelles de savane ont une vocation agricole d'ici 2017, grâce au basculement des eaux.

Pour se porter acquéreur de terrains, le Conservatoire dispose de deux outils : la négociation amiable et l'expropriation, dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique.

Selon sa déléguée, la première – parfois très longue – suffit dans 90 % des cas ; la seconde

n'est plus guère utilisée. Elle reste cependant envisagée au Cap La Houssaye, sachant que les 180 hectares restant à acheter appartiennent à une soixantaine de propriétaires et que le Conservatoire ne dispose que de trois salariés dans l'île (\*) pour mener les tractations.

Sur les terrains acquis, devenus inaliénables, la mission du Conservatoire est double : « améliorer la qualité écologique

du site, tout en garantissant, si c'est possible, l'ouverture au public ». Les sites sont confiés à un gestionnaire public, en général une collectivité locale.

La protection de la biodiversité et l'intérêt paysager ont été jusqu'ici les deux critères principaux d'intervention ; mais la préservation des terres agricoles devrait désormais être prise aussi en considération.

« C'est un enjeu majeur, souligne Catherine Latreille. Malgré les dispositions d'outils comme le Sar (schéma d'aménagement régional), on assiste à leur régression au profit de l'urbanisation. »

S'il n'est « pas question d'intervenir partout sur les terres agricoles littorales », le conseil d'administration du Conservatoire, devrait décider, dans sa réunion du 5 juillet prochain, de se pencher sur les terrains classés en « coupure d'urbanisation » au Sar. Le Conseil des rivages de l'océan Indien (son instance décisionnelle locale, composée d'élus du département et de la Région, présidée par Dominique Fournel) a d'ores et déjà donné un avis favorable à cette évolution.

À l'horizon 2050, le Conservatoire s'est fixé comme objectif de maîtriser quelque 3 600 hectares du littoral réunionnais, indique sa déléguée. Au bénéfice de tous : « on sait qu'acheter de l'espace naturel, à partir du moment où il est ouvert au public, participe au mieux-être des gens ».

Hervé SCHULZ

(\*) L'antenne de Mayotte compte deux salariés. Dans l'île-aux-Parfums, le Conservatoire possède 1 750 hectares : tous les flots sauf un, ainsi que des zones de mangrove. Le Conservatoire finance ses achats (au niveau national) grâce à la taxe de francisation prélevée annuellement sur les bateaux à voile et à moteur.

## Dix-sept sites sur les côtes de l'île

En partant du Nord et dans le sens des aiguilles d'une montre, voici la liste des dix-sept sites que possède le Conservatoire du Littoral à La Réunion.

■ **Le Chaudron.** Le Conservatoire a acquis ce site du front de mer dionysien dans les années 80, « car il manquait un opérateur public pour permettre l'installation du sentier littoral nord », explique Catherine Latreille.

■ **La Cayenne.** Ce site sainte-rosien très fréquenté se trouve sur le sentier littoral entre la Marine et l'Anse des Cascades.

■ **Anse des Cascades.** La partie la plus proche du rivage est gérée par l'ONF. Celle protégée par le Conservatoire se trouve un peu plus en amont et en surplomb ; elle court jusqu'au Gros Piton.

■ **Bois-Blanc.** Le nom du site fait référence à un arbre caractéristique des bois de couleur des bas aujourd'hui menacé d'extinction.

■ **Marine de Vincendo.** Ce site rocheux renferme une succession de petites criques très arrosées ; il est classé en « zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique » (Znieff).

■ **Rocher de Petite-Île.** Le seul îlot végétalisé des côtes réunionnaises est un site de repos et de nidification d'oiseaux marins. Il est interdit d'accès sans autorisation.

■ **Grande-Anse.** Fréquenté par les pêcheurs, les promeneurs... et les oiseaux marins, le piton offre de magnifiques points de vue. Ses falaises, en cours de restauration écologique, abritent une flore remarquable.

■ **Terre-Rouge.** À l'extrémité ouest de Saint-Pierre, le site offre un espace de détente. Un programme de restauration écologique y est mené afin de recréer un habitat littoral indigène.

■ **Pierrefonds.** Un sentier littoral traverse cette zone alluvionnaire,

de sable et de galets, où poussent quelques plantes uniques au monde, comme l'euphorbe du Gol, en danger d'extinction.

■ **Etang du Gol.** L'un des trois étangs littoraux de La Réunion est un lieu de promenade et de pique-nique, fréquenté par de nombreux oiseaux, comme le héron strié.

■ **Pointe au Sel.** Anciennement appelée la Pointe de Bretagne, le lieu abrite des bassins de salines et, depuis huit ans, un écosystème. Les propriétés du Conservatoire s'étendent, au Sud, jusqu'à la Ravine du portail aux Avirons.

■ **Les Colimaçons.** Cette ancienne zone de savane envahie par les « zépinars » (une espèce invasive piquante) « devrait faire l'objet d'une valorisation agricole dans les années à venir ».

■ **Grande-Ravine.** Cette ravine parmi les plus impressionnantes de l'Ouest prend sa source au Grand-Bénare. À l'embouchure, ses

falaises offrent de belles vues sur l'océan.

■ **Pointe de Trois-Bassins.** Ses petites criques sableuses et ses « trottoirs » rocheux font face à une vague de surf renommée. Il y a quelques années, les travaux de valorisation du site ont notamment porté sur l'intégration paysagère du camion-bar.

■ **Cap La Houssaye.** Tandis que les pêcheurs apprécient ses falaises, la savane est de plus en plus fréquentée par les promeneurs et les randonneurs. Plus que tout autre milieu, elle joue un rôle de « marqueur de saison » par ses changements de couleurs et de végétation.

■ **La Grande-Chaloupe.** Sans parler des anciens lazarets, vestiges de la période de l'engagisme, le site renferme les plus belles reliques de la forêt semi-sèche de l'île.



Catherine Latreille. (Photo Ramond Wae Tion)

GROS PLAN

**EXPOSITION À GILLOT.** À l'occasion des 40 ans du Conservatoire du littoral, une exposition de photos sera inaugurée à Gillot (sur les grilles du parking), lundi 8 juin. Elles sont signées du photographe Frédéric Larrey, à qui le Conservatoire a confié la réalisation d'un portrait aérien de l'ensemble de ses sites. Outre des vues des côtes de La Réunion et de Mayotte, quelques clichés montrent des sites des Antilles et de l'Hexagone. La délégation océan Indien du Conservatoire participera également aux Journées européennes du patrimoine, les 19 et 20 septembre prochains.